

A l'attention du Comité Exécutif du CCR EOS
21 avril 2009 à Paris

*Demande française de conserver la taille minimale
de la coquille Saint-Jacques à 11 cm en Manche Est*

Le point le plus urgent en matière de gestion de la coquille Saint-Jacques reste le problème du maintien de la taille minimale de capture de la coquille Saint-Jacques à 11 cm en Manche Est.

Une note rédigée par Eric Foucher, IFREMER, a été présentée au Comité Exécutif le 9 octobre 2008 à Paris.

Du fait d'une productivité primaire forte en Manche Est, les coquilles de Manche Est ont une croissance beaucoup plus rapide que les coquilles de Manche Ouest (Baie de Saint-Brieuc), surtout lors des deux premières années.

La principale conclusion de la note d'IFREMER est que la réduction de la taille minimale de 11 cm à 10 cm en Manche Est n'irait pas dans le sens d'une exploitation durable du stock de coquilles Saint-Jacques. Dès 1990, les scientifiques français insistaient sur la nécessité d'augmenter la taille car les coquilles de 10 cm sont souvent immatures et leur pêche fait disparaître une classe d'âge qui n'a pas eu le temps d'effectuer sa première reproduction et dont la fécondité reste faible par rapport à celle des animaux plus âgés.

L'exploitation en Manche Est s'effectue principalement sur 2 classes d'âge (2 et 3 ans), avec une politique de « reliquat » d'une année sur l'autre. La réduction de la taille minimale à 10 cm conduirait à une exploitation majoritairement axée sur une seule classe d'âge de 2 ans, ce qui est contraire aux principes d'une exploitation durable du stock.

Daniel Lefèvre
Président du GT 3

PJ : note d'IFREMER – octobre 2008